

Compte-rendu du CALR (Conseil Académique des Langues Régionales) du 1er décembre 2009

PRESENTS : M. BACCOU, M. BLENET, Mme BONNABEL, Mme CANAL, M. CELLIER, M. CHAMONARD, M. FINA, M. GACHON, M. HAUTECOEUR, M. LE BIHAN, Mme MAURY, M. MILLANGUE, M. PAILLES, Mme PATTUS, M. PUSLECKI, Mme SANCHIZ, M. TOLEDANO, Mme VERNY, M. TRABY, Mme VALLS, Mme VILLENEUVE.

EXCUSES : Mme CALLIS-BONNET, M. KOCH, M. LIMOUZIN.

La séance est ouverte à 9h35.

La séance est présidée par M. le Recteur qui dit son plaisir d'ouvrir son premier CALR et de pouvoir faire ainsi un point sur les langues régionales, notamment sur le projet de convention entre l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon, points à l'ordre du jour.

Bilan de l'année 2009-2010 et perspectives pour la rentrée 2010

Mme Mary Sanchiz, Chargée de mission académique pour le catalan, fait un bilan de la rentrée 2009. Mme Sanchiz fait état d'une rentrée sans grandes difficultés, avec les montées prévues des classes bilingues, à une exception près (lycée de Prades), et une stabilisation des effectifs en lycée autour d'une centaine d'élèves, ce qui est peu dans l'absolu mais non négligeable au regard du fait que le catalan n'est enseigné que dans le département des Pyrénées Orientales. Elle commente des tableaux de statistiques et rappelle les chiffres globaux : 12 600 élèves dans l'enseignement public, 13 748 en incluant les élèves du secteur privé et associatif-immersif. Mme Sanchiz évoque également l'Arrêté du 9 juillet 2009 qui fixe le cadre de la possibilité de mention « langue régionale » sur le Diplôme National du Brevet (DNB) pour les élèves ayant la validé le niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Elle souligne enfin une année riche en publications et en projets, rappelant les activités du Pôle de Ressources pour l'Enseignement du Catalan (PREC), qui devrait permettre aux enseignants de travailler dans de bonnes conditions. Les productions du CRDP/CDDP66 participeront à Expolangues dont l'invitée d'honneur cette année est la langue catalane. Le rapport de Mme Sanchiz a été distribué durant le CALR.

Mme Marie-José Villeneuve, Chargée de mission académique pour l'occitan rappelle également l'Arrêté du 9 juillet 2009 et la possibilité de mention « langue régionale » sur le DNB mais précise que la possibilité d'options facultatives bonifiantes ne disparaît pas pour autant. Elle remercie la Division des Examens et Concours du Rectorat pour son travail d'information. Elle souligne que suite à la demande de voir rendue possible une version occitane de l'épreuve d'histoire-géographie au brevet, l'expérience a été mise en place en 2009. Une évaluation académique du niveau A2 a été testée sur quelques classes bilingues de l'enseignement public avec des résultats très satisfaisants ; autant de classes de l'enseignement associatif ont participé à ces évaluations avec tout autant de réussite. Mme Villeneuve indique qu'il n'y a pas eu d'ouverture de nouveaux sites bilingues à parité horaire et que les 7 existants se développent. Elle commente ensuite des tableaux d'effectifs (distribués durant le CALR) et explique que les effectifs dans le premier degré sont fluctuants parce que tributaires des mouvements de personnels. Pour ce qui concerne les enseignants, Mme Villeneuve indique qu'il y en a 48 dans l'enseignement public (45 certifiés en occitan, 3 certifiés d'une autre discipline) dont 10 sont TZR. Dans le secteur de la formation, Mme Villeneuve évoque la préparation au CRPE spécial au sein de l'IUFM et indique que 20 candidats sont en cours de formation. Enfin, dans le cadre du plan académique, elle évoque le séminaire « Représentations de l'espace » mis en place en avril 2009, la continuation (avec l'accord du Recteur) du concours de poésie. Comme pour le catalan, l'année 2008-2009 a connu une activité intense dans le domaine des publications.

M. Pierre Pietri, Chef de la Division des Etablissements Privés (Rectorat) commente divers tableaux (distribués durant le CALR). Au total à la rentrée scolaire 2009, 2187 élèves (1968 en 2008/2009) sont accueillis dans les établissements d'enseignement privés pratiquant la pédagogie par immersion, dont 2071 (1773 en 2008/2009) dans une classe ou division bénéficiant d'un contrat d'association avec l'Etat. Dix sept établissements (dont un collège) sur vingt sites, adhèrent à la Confédération Occitane des Ecoles laïques « Calandretas » et huit (dont un collège) adhèrent à l'Association pour l'Education et à la Culture Catalane « La Bressola ». Au 1er septembre 2009 : 106,09 E.T.P. (+3 E.T.P. par rapport à 2008/2009) sont implantés dans les établissements adhérant à ces deux réseaux d'enseignement, qui ont signé le protocole d'accord de décembre 1994. Pour ce qui relève de la formation initiale, M. Pietri dresse un bilan, avec un tableau comparatif pour les années antérieures, de la session 2009 du

concours d'entrée à « l'Institut Supérieur des Langues de la République Française », centre de formation pédagogique privé de Béziers : 7 postes pour l'occitan, tous pourvus ; aucun poste pour le catalan pour la session 2009.

M. Jean-Marie Puslecki, Directeur du Centre Régional de Documentation Pédagogique, rappelle que deux pôles de ressources ont été progressivement mis en place au CRDP : le PREC (Pôle de Ressources pour l'Enseignement du Catalan) hébergé au CDDP des Pyrénées Orientales à Perpignan qui a fait l'objet d'un conventionnement avec le Conseil général des PO dès 2002 puis qui a reçu le soutien du Conseil régional, et le PREO (Pôle de Ressources pour l'Enseignement de l'Occitan) hébergé au CRDP à Montpellier dont la convention avec le Conseil Régional a été signée en 2008. La production en Catalan a été très riche (cf. rapport de Mme Sanchiz) et marquée par le souci de répondre au mieux aux besoins des enseignants. S'agissant de l'occitan les productions 2009 incluent 2 ouvrages de la collection « Camins de la vida », 3 albums de littérature jeunesse accompagnés d'un CD audio, deux numéros de la revue pédagogique « Lenga e pais », des BD et livrets pour le 1er degré (voir détail en annexe). Des nouveautés sont également apparues dans le programme 2010 : la production de matériel pédagogique (un calendrier bilingue et des affiches thématiques pour la classe) et la réalisation d'un manuel collège avec l'inspecteur général Jean Salles Loustau et Claire Toreilles qui coordonne l'activité du pôle. A noter également la réalisation d'un catalogue inter académique (Bordeaux, Montpellier et Toulouse). Dans les deux programmes on note également la mise en ligne de compléments et de fiches pédagogiques, la réalisation de plaquettes d'information sur l'enseignement de l'Occitan et du Catalan. On note aussi une réelle volonté de travailler sur la production de ressources communes éditées dans les deux langues. Le Directeur du CRDP remercie tous ceux qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de ces deux pôles de ressources et tout particulièrement pour leur soutien et leur investissement le Conseil Régional, le Conseil Général des Pyrénées Orientales, les représentants des corps d'inspection Mmes Marie-José Villeneuve et Marie Sanchiz, l'ensemble des enseignants et formateurs (IUFM, université) et tous les partenaires des deux pôles de ressources. Deux ouvrages sont distribués aux participants : *Llop meu* (mon loup), album jeunesse, et *Lenga e país d'oc*, revue n° 48.

M. Demougin, Directeur de l'IUFM de Montpellier, rappelle l'implication de l'IUFM dans le processus de formation en langues régionale mais insiste sur l'existence de divers défis, liés en particulier à la réforme des concours et aux nouvelles maquettes des Masters. Il appelle de ses vœux une meilleure articulation des compétences dont nous disposons afin de pouvoir assurer notre capacité à répondre aux besoins. Il évoque le cas de stages de formation continue qui n'ont pu être pris en charge par la DAFPEN.

Mme Verny, représentant l'Université Paul Valéry-Montpellier III, indique que les effectifs du département d'occitan ont considérablement augmenté après des années difficiles, atteignant 55 étudiants en première année dont plusieurs inscrits à la formation à distance qui offre un cursus complet. Il devrait donc y avoir des candidats bien formés aux concours. Mme Verny rappelle que l'Université participe en apportant son expertise aux publications du CRDP.

Mme VALLS, représentant l'APLEC (Associació per a l'ensenyament del català) soulève le problème de la représentation de l'Université de Perpignan qui, contrairement à l'Université Paul Valéry, n'est pas prise en compte dans la composition actuelle du CALR.

M. Patrick Toledano, représentant la FSU, rappelle qu'il existe une inégalité de développement entre l'occitan, proposé dans quatre départements, et le catalan, proposé uniquement dans les Pyrénées Orientales, même si le caractère limitrophe de ce département constitue un élément d'explication. Il évoque également, en matière d'enseignement bilingue, l'implication du privé associatif par rapport à ce que propose l'enseignement public. Il considère que la réalité du développement est inférieure à ce qui pourrait être fait et qu'il devrait être possible de trouver les moyens pour assurer un meilleur développement dans tous les départements de l'académie et pour garantir une meilleure continuité des cursus. Les écoles publiques, par exemple, sont quasiment absentes des grandes villes (aucune classe bilingue à Béziers, ni à Sète). M. Toledano précise qu'il existe un seul poste fléché « langue régionale » à Montpellier et site bilingue public. M. Toledano estime qu'un projet doit être élaboré et que le schéma régional à créer doit donner une véritable impulsion, en amont des décisions de répartition de la carte scolaire. Une attention particulière devra également porter sur les besoins en matière de remplacements. Pour ce qui relève du concours (occitan), les 20 postes ont été pourvus cette année, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Pour ces candidats de grande qualité, il serait souhaitable de trouver des affectations correspondant à leur formation. M. Toledano considère qu'il est regrettable que l'on fasse appel à des intervenants extérieurs alors que des enseignants formés se trouvent sur des postes banalisés.

Mme Maury, représentant le CREO (Centre Régional Enseignement Occitan), distribuant une motion du CREO, dit adhérer à cette analyse et insiste sur le problème des remplacements. Les enseignements étant liés directement liés à la personne qui les dispense, cela fait peser une lourde responsabilité sur les épaules des enseignants. Elle soulève également la question des emplois du temps, en particulier d'horaires inconfortables le mercredi après-midi. Enfin, Mme Maury souligne le besoin croissant d'enseignants pouvant enseigner une DNL.

M. Elian Cellier, représentant la FSU, souhaite un retour volontariste sur le plan de développement, notamment pour ce qui concerne la filière bilingue et la présence de la langue régionale dans la réforme des lycées. Il juge que les intitulés manquent de clarté, qu'on parle trop généralement de « langue vivante » sans préciser s'il s'agit de la langue vivante étrangère et/ou de la langue vivante régionale.

M. Le Bihan, représentant l'association « La Bressola », se réjouit d'un climat positif, d'une disparition de l'opposition entre le public et le privé associatif et d'une meilleure collaboration. Il demande à Mme Sanchiz si les tests de niveau A2 effectués pour l'occitan seront également mis en place pour le catalan. Mme Sanchiz répond par l'affirmative, précisant que c'est en cours. M. Le Bihan regrette toutefois l'absence du milieu associatif-immersif dans la convention entre l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon. Il se réjouit néanmoins encore une fois d'un nouvel état d'esprit. M. Le Bihan évoque enfin la question du transport scolaire dans les Pyrénées Orientales mais en reconnaissant qu'elle ne relève pas du champ de compétence du CALR.

M. Blenet, représentant les Ecoles « Calandretas », se réjouit d'un mouvement en assez nette progression avec 200 enfants de plus en maternelle/primaire, ce qui crée des besoins en postes, et la création de 3 écoles. Il demande au Recteur un appui dans les démarches de son association en direction du Ministère. Pour ce qui relève du secondaire, il n'existe qu'un seul collège, et les enfants sont attirés vers d'autres établissements, relevant du public et du privé confessionnel, où l'offre est mauvaise et les horaires décourageants (mercredi après-midi). M. Blenet remercie le Rectorat pour le rétablissement d'une filière à Pézenas. Il exprime enfin son inquiétude quant à la continuité des cursus : les enfants formés dans un dispositif bilingue ne trouvent pas de débouchés convenables dans le secondaire.

Mme Huche, représentant la FCPE, souhaiterait une information plus claire autour de l'occitan, en particulier au niveau des parents d'élèves dans les petites sections, et un meilleur soutien aux enseignants. Elle exprime son inquiétude quant au statut des cursus bilingues dans un contexte de globalisation des moyens. Elle regrette également la trop faible implication de l'enseignement public et souhaiterait que davantage de postes soient fléchés dans les écoles.

Mme Maury poursuit sur la fragilité des enseignements, sur la difficulté à bâtir des projets, sur le fait que les effectifs dépendent d'un degré de stabilité suffisant et qu'il faut donc œuvrer dans ce sens, en particulier pour ce qui concerne les enseignants.

Mme Valls poursuit sur le fait que l'APLEC fournit des intervenants extérieurs mais que ces derniers ne pouvaient être à la hauteur de maîtres formés. Il serait par ailleurs judicieux se sensibiliser davantage de maîtres non bilingues au catalan afin de pallier les insuffisances de l'APLEC.

M. Blenet intervient pour indiquer que la case Langue Vivante Régionale a disparu des fiches de liaison 3^{ème}-2^{de} et que nombre de parents ne comprennent plus comment il est possible de s'inscrire. Il serait souhaitable d'y remédier dès que possible.

M. Traby, représentant la FSU, se réjouit de la tenue de ce CALR en amont des décisions relatives à la carte scolaire. Il regrette néanmoins un fonctionnement à moyens constants qui génère une tension inutile entre collègues bilingues et collègues monolingues, ainsi que le refus de l'administration de traiter séparément les effectifs (bilingues/monolingues) dans le premier degré. Selon M. Traby, « un réel coup de pouce » coûterait relativement peu et serait très efficace pour développer harmonieusement les sites bilingues

Mme Pattus, représentant l'UNSA, revient et insiste sur la remarque de M. Blenet pour signaler que l'option "Langue Régionale" n'apparaît sur aucune fiche de liaison de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

M. le Recteur remercie le CALR pour ses observations, ses suggestions, ses critiques également, car cela lui permet d'acquérir une vue d'ensemble plus précise encore. Il indique que le Rectorat reviendra sur chacun des points évoqués et apporte les premiers éléments suivants :

- DNB : M. le Recteur mentionne pour information la circulaire de la DGESCO en date du 26 novembre 2009 qui précise notamment les éléments relatifs aux langues régionales.
- Participation de l'Université de Perpignan au CALR : le Recteur précise que les vérifications nécessaires seront faites et que la question sera traitée.
- Carte de l'occitan dans les grandes villes de la Région : M. le Recteur explique qu'il a sondé les Inspecteurs d'Académie à ce sujet, qu'il y a effectivement une lacune et, par conséquent, nécessité d'y remédier.
- Postes partagés : M. le Recteur rappelle que c'est hélas inévitable dans toutes les disciplines lorsque le nombre d'heures ne permet pas l'implantation sur un seul établissement. Le cadre du bassin devrait être propice à de véritables propositions en la matière.

Convention entre l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon

M. le Recteur remercie le Conseil Régional pour une collaboration ayant permis d'arriver rapidement à cette convention. Il explique qu'il ne croit pas à l'ébauche de grands objectifs qui, le plus souvent, sont rapidement oubliés sans disposer des moyens nécessaires. La présente convention permettra d'avancer de manière cohérente en ce qu'elle fixe un cadre et met en place des outils : la Mission pour l'Enseignement des Langues Régionales et le schéma régional qui sera présenté au CALR lorsqu'il aura pu être élaboré. La convention est un cadre mais il permettra de structurer une action et de donner corps à une réalité inscrite dans le Préambule de notre Constitution.

M. Christian Fina, représentant le Conseil Régional, rappelle l'engagement de la Région et félicite le Recteur d'avoir accepté de rouvrir ce dossier. Le cadre est précis et quelques actions sont programmées. La convention sera également accompagnée d'un exposé de moyens. M. Fina insiste sur un engagement conséquent de la Région : intervenants spécialisés, indemnités forfaitaires, aides aux actions culturelles, etc. Il se réjouit de voir l'enseignement des langues régionales trouver toute sa place dans l'école de la République. Un avenant annuel permettra de cerner parfaitement les objectifs. Tous les moyens sont donc mis en œuvre pour conduire une bonne politique. M. Fina rappelle que le Conseil Régional s'est prononcé favorablement sur cette convention le 20 novembre et qu'elle sera signée le 14 décembre.

M. Pailles, représentant le Conseil Général de l'Hérault, se dit surpris que le Conseil Général de l'Hérault n'ait pas réussi à aboutir à une convention sur les langues régionales avec le Rectorat. Des propositions ont été faites jusqu'en 2009, sur lesquelles les deux parties ont travaillé, jusqu'à l'arrêt soudain des échanges. M. Pailles demande au Recteur si « le pont est rompu ».

Mme Valls souligne une omission, relative aux pays dans lesquels le catalan est parlé et au sujet de laquelle M. Fina lui indique que c'est d'ores et déjà corrigé dans la version qui sera signée. Elle regrette par ailleurs l'ambiguïté liée à la formule « à parité horaire » parce qu'elle lui semble exclure des équilibres qui tendent vers la parité horaire, ainsi que l'immersion. Mme Valls suggère de s'en tenir à la formule « bilingue », plus globalisante.

M. Blenet se réjouit de la signature prochaine de cette convention, souhaitée depuis longtemps et émet deux souhaits : l'utilisation de la formule « associatif-immersif », très importante à ses yeux pour bien identifier le statut privé des Ecoles « Calandretas », et, surtout, l'implication des milieux associatifs, « créateurs d'établissements », dans la future Mission pour l'Enseignement des Langues Régionales. Il considère qu'un diagnostic chiffré gagnerait à être annexé à la convention pour repérer efficacement la situation de départ. M. Blenet attire enfin l'attention sur un « en » à supprimer dans l'Article 3.1. (« Enseignement bilingue occitan ou ~~en~~ catalan en immersion »).

M. Le Bihan rappelle qu'il ne faut pas séparer, comme cela se fait parfois, immersion et bilinguisme, que les deux sont indissociables et que le bilinguisme est « la bouée de sauvetage » de la langue en tant que langue d'usage.

Mme Canal, représentant la FSU, insiste sur le fait que la convention n'est plus modifiable si elle est prête à être signée. Elle regrette la disparition de la formule « enseignement d'initiation », ainsi que la formule « enseignants habilités » qui, à ses yeux, relève des langues vivantes étrangères et dont les langues régionales devraient être dispensées.

Mme Verny indique qu'elle est à la disposition du Conseil Général pour dialoguer. Elle insiste sur la nécessité d'affecter les lauréats des CRPE sur des postes intéressants/fléchés pour éviter une dispersion de moyens mais aussi, concernant les intervenants extérieurs prévus par le Conseil Régional, de veiller très étroitement à la validation de leurs compétences disciplinaires et pédagogiques et de l'articulation de ces moyens supplémentaires avec le dispositif d'enseignants statutaires.

M. le Recteur fait valoir que les imperfections sont inévitables, que la future Mission pour l'Enseignement des Langues Régionales va précisément reprendre tous ces points et que, bien entendu, le mouvement associatif sera impliqué. En réponse à M. Pailles (Conseil Général), le Recteur indique qu'il y aura ensuite, au-delà de cette convention entre l'Etat et la Région, des conventions départementales conclues par les Inspecteurs d'Académie. L'Inspecteur d'Académie de l'Hérault a déjà pris les contacts nécessaires pour qu'aucun retard ne soit pris. Le Recteur considère enfin, en réponse à M. Blenet, que le « en » de l'Article 3.1. devrait pouvoir être supprimé avant la signature

M. Toledano interroge sur la procédure de composition des groupes de travail mentionnés dans la convention et qui seront sous le contrôle du CALR.

M. le Recteur répond qu'il convient dans un premier temps de signer la convention et que ces différents aspects se mettront progressivement en place. Le schéma régional devrait être prêt d'ici la fin de l'été ou le début de l'automne. Aucun retard ne sera pris.

Mme Maury demande alors si ce délai est de nature à pouvoir geler les ouvertures de classes pour la rentrée. M. le Recteur lui assure que tel n'est pas le cas.

Le Recteur signale une nouvelle fois que la problématique des grandes villes a été signalée aux Inspecteurs d'Académie, et qu'elle constitue une priorité.

La séance est levée à 11h50.

ANNEXE

L'édition d'outils pédagogiques pour l'enseignement de l'occitan

2009
Collection "Camins de la vida" : <i>Jaufré, Contes de la garriga</i>
Lenga e país d'òc, 2 numéros, 48 et 49. Revue pédagogique pour le premier et le second degrés, diffusée dans tout l'espace occitan.
Collection "Florilègi" (CD audio + livret) : <i>Poëmas per la classa</i>
Album de jeunesse <i>La selva blanca</i> + cd audio
Album de jeunesse <i>La pigassa d'aur</i> + cd audio
Album de jeunesse <i>La vièlha mai fina que lo rainal</i> + cd audio
Retirage <i>Quaserns 6ena, 5ena, Practicar la lenga</i>
Mise en ligne sur le site du CRDP de compléments et fiches pédagogiques accompagnant toutes nos productions
Plaquette d'information sur l'enseignement de l'occitan dans l'académie
BD et livrets pour le premier degré
Action de promotion, consommable
Sur 2/3 ans : mise en route du manuel collège
2010
Collection "Camins de la vida"
Lenga e país d'òc, 2 numéro
. Revue pédagogique pour le premier et le second degrés, diffusée dans tout l'espace occitan.
Collection "Florilègi" (CD audio + livret) :
Album de jeunesse 1 (à définir avec Grandir)+ cd audio
Album de jeunesse 2 (à définir avec Grandir) + cd audio
Retirage <i>Quaserns de 6ena et 5ena, Practicar la lenga</i>
Diffusion dans les classes et accompagnement pédagogique du ma nuel
Mise en ligne sur le site du CRDP de compléments et fiches pédagogiques accompagnant toutes nos productions
Plaquettes d'information sur l'enseignement de l'occitan
BD et livrets pour le premier degré
Affiches et calendrier pour les classes, référents bilingues, documents divers
Catalogue occitan inter-académique (Toulouse et Bordeaux)
Action de promotion, consommable
Manuel collèges
Participation à la réalisation du DVD Tambourin